C3 GENEVIÈVE PAQUET, LL.B. &

Avocate / Lawyer

Le 2 novembre 2011

'Par dépôt électronique'

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255 Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet: Dossier R-3778-2011

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité du budget des investissements 2012 dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars

Chère consœur,

En dépit de tous les efforts déployés afin de compléter son mémoire au présent dossier dans le délai imparti, le GRAME informe la Régie qu'il ne sera pas en mesure de le déposer à midi, tel que prévu par la décision procédurale D-2011-146. Le mémoire doit être complété puis révisé par différentes personnes avant son dépôt final, dont le spécialiste externe retenu au dossier, monsieur Michel Perrachon. En conséquence, le GRAME demande respectueusement à la Régie de l'énergie la permission de déposer son mémoire à la fin de la journée ou au plus tard demain le 3 novembre 2011, à 9 heures. Ce léger délai permettra au GRAME de déposer une preuve complète, ciblée et structurée.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Yves Fréchette pour le Transporteur (par courriel)

cc. Les intervenants au dossier